ARRETE N° UCA-2026-580

PORTANT COMPOSITION DES JURYS D'EXAMEN DES ÉTUDES PHARMACEUTIQUES

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2026/2027

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Education,
Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;
Vu l'arrêté du 22 mars 2011 modifié relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques,
Vu les statuts de l'UCA ;

ARRETE

Article 1 :
La composition des jurys d'examen des Etudes Pharmaceutiques de l'UFR de Pharmacie comme suit :

Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques 2ème année (DFGSP2) :

Valérie WEBER, Président du jury, PU
Nicolas GONCALVES-MENDES, Vice-président du jury, MCU

Semestres 3 et 4 :
David BALLAYSSAC, PU-PH
Damien BALESTRINO, MCU
Diana BARGER, MCU
Mélina BEGOU, MCU
Éric BEYSSAC, PU
Florence CALDEFIE-CHEZET, PU
Olivier CHAVIGNON, PU
Jean-Michel CHEZAL, PU
Marie-Ange CIVIALE, MCU
Christine COURTEIX, PU
Julien DELMAS, PU-PH
Laetitia DELORT, PU
Lauriane DELAY, MCU
Vincent GAUMET, PU
Pascale GUEIRARD, PU
Aurélie MAISONIAL BESSET, MCU
Christophe MALLET, MCU
Benoît MAUNIT, PU
Marylee MCQUIGG, Enseignante
Caroline PEYRODE, MCU
Mercedes QUINTANA, MCU
Anne-Françoise SAPIN, MCU
Marjolaine VAREILLE DELARBRE, MCU

Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques 3ème année (DFGSP3) :

Paul ROUZAIRE, Président du jury, PU-PH
Florence CALDEFIE-CHEZET, Vice-président du jury, PU

Semestres 5 et 6 :
Éric BEYSSAC, PU
David CIA, MCU
Aurore COLLIN, MCU
Christine COURTEIX, PU
Éric DEBITON, MCU
Caroline DECOMBAT, MCU
Julien DELMAS, PU-PH
Catherine FELGINES, MCU
Céline MONGARET-KOSSMANN, MCU-PH
Elodie LAFARGE, MCF associé
Emmanuelle LAINE, MCU
Christophe MALLET, MCU
Marylee MCQUIGG, Enseignante
Céline NOURRISSON, PU-PH
Bénédicte PERETON, MCF Associé
Mercedes QUINTANA, MCU
Adrien ROSSARY, PU
Marc RUIVARD, PU-PH
Anne-Françoise SAPIN, MCU
Valérie SAUTOU, PU-PH
Chantal SAVANOVITCH, MCU
Laurence TERRAIL, PU
Magali VIVIER, MCU
Valérie WEBER, PU

Article 2 :
Le Directeur Général des Services de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Pour le Président, par délégation, le Directeur Général des Services
David ZUROWSKI

Le 4 novembre 2026

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

Le 4 novembre 2026

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*